

Le Syndicat des Eaux de Fismes alimente en eau potable environ 10 000 habitants principalement à partir de forages à Courville et des sources de Dravegny. Depuis plusieurs jours, l'épisode caniculaire exceptionnel a provoqué une baisse continue du débit de ces sources.

Malgré la montée à leur niveau maximal de tous les forages disponibles — passant de 1 500 à 2 200 m³/jour — un déficit journalier d'environ 500 m³ subsiste entre les besoins de la population et les capacités de production. Dans cette situation, il existe un risque de pénurie d'eau du réseau desservant les quinze communes et les usagers.

Les préfetures de la Marne et de l'Aisne, l'ARS, le Syndicat des Eaux, les communes et l'exploitant SUEZ sont mobilisés depuis plusieurs jours pour mettre en place des solutions techniques et protéger l'approvisionnement en eau de la population.

- **Face à un risque de pénurie lié à la canicule, des restrictions d'usage non alimentaires sont imposées par arrêté préfectoral interdépartemental afin de préserver les réserves.**
- L'eau du robinet reste à ce jour potable. Toutefois, **afin de limiter la consommation en eau du réseau, les usagers sont invités à privilégier la consommation d'eau en bouteille.**
- Une **distribution gratuite d'eau embouteillée** est organisée à titre préventif par le Syndicat des Eaux, en lien avec les 15 communes membres, à partir du vendredi 26 juin — pour que chaque habitant dispose d'une réserve si la pénurie venait à se concrétiser.
- **Contactez votre mairie** pour connaître le point de distribution le plus proche de chez vous

Que puis-je faire avec l'eau du robinet ?

L'arrêté préfectoral interdépartemental impose des **restrictions d'usage non alimentaires** pour préserver les réserves.

INTERDIT (arrêté préfectoral)

- Arroser jardins, potagers, pelouses de 8h à 22
- Remplir ou vidanger une piscine privée
- Laver son véhicule
- Nettoyer façades, trottoirs, surfaces imperméabilisées
- Alimenter les fontaines d'ornement

AUTORISÉ

- Boire l'eau du robinet (potable à ce jour)
- Cuisiner, préparer des aliments
- Se laver les dents, se doucher, se laver les mains
- Utiliser les sanitaires
- Faire la vaisselle, laver le linge
- Arroser les jardins de 22h à 8h

Communes concernées

Les restrictions s'appliquent à l'ensemble des **15 communes** desservies par le Syndicat des Eaux de Fismes (Marne) : Bouvancourt, Breuil-sur-Vesle, Courlandon, Courville, Crugny, Fismes, Magneux, Mont-sur-Courville, Montigny-sur-Vesle, Romain, Saint-Gilles, Ventelay — ainsi que trois communes de l'Aisne : Bazoches-et-Saint-Thibaut, Paars, Vauxtin.

Les actions en cours

- **Renforcement du citernage**

Depuis le 23 juin, des camions-citernes injectent de l'eau dans le réseau. À partir du vendredi 26 juin, SUEZ double ses capacités en déployant deux à trois camions pour atteindre **500 m³ injectés par jour**. La préfecture peut réquisitionner des transporteurs supplémentaires si nécessaire.

- **Raccordement d'une nouvelle source**

Le **raccordement de la source de Mont-sur-Courville** au réseau existant est en cours de préparation. Les travaux démarreront prochainement pour une mise en service technique attendue en début de semaine prochaine. Des analyses sanitaires complètes (nitrates, bactériologie, pesticides) sont conduites par l'ARS en parallèle.

- **Attention particulière aux publics fragiles**

Le Centre hospitalier de Fismes, les EHPAD, les établissements scolaires et les crèches font l'objet d'une **organisation de distribution dédiée** et d'un suivi renforcé. Les élevages du secteur sont également contactés par les services vétérinaires.

Ensemble, nous pouvons éviter que le risque de pénurie ne se concrétise.